

LA GAZETTE



*BIEN VIVRE ENSEMBLE À
MONTILLY SUR NOIREAU*

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2021

MAIRIE / 8, Place de l'église
61100 MONTILLY SUR NOIREAU

Téléphone : 02 33 96 40 19

E-mail: mairie@montilly-sur-noireau.fr

Site internet : <http://www.montilly-sur-noireau.fr>

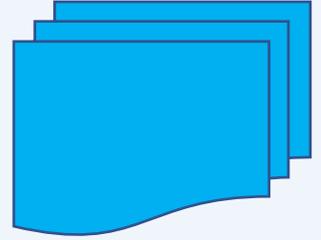
Horaires d'ouverture au public

Le lundi- mardi et jeudi :

De 9h à 12h & de 14h à 18h

Le samedi : SUR RENDEZ VOUS

ÉDITION : JANVIER 2022



S

- Page 3 : **ÉDITORIAL.**

O

- Page 4 : **BUDGET 2021**

- Pages 4 à 6 : **LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021**

- Page 6 et 7 : **VIE SCOLAIRE**

M

- Page 8 à 11 : **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS 2021**

- COMMÉMORATIONS.

- LE REPAS DES AINÉS.

- **LA FOIRE SAINT DENIS.**

M

- Page 11 à 14 : **LES ASSOCIATIONS.**

- SOCIÉTÉ DE CHASSE MONTILLY / CALIGNY

- MONTILLY ACCUEIL.

- MONTILLY LOISIRS ÉVASIONS.

A

- Page 14 à 19 : **INFORMATIONS PRATIQUES**

- ROUTES ENNEIGÉES ET VERGLACÉES À MONTILLY SUR NOIREAU

- LES LOCATIONS

- À SAVOIR : POUR VOUS VENIR EN AIDE

- INFORMATIONS SIRTOM

- INFORMATION FLERS AGGLO EAU ET ASSAINISSEMENT Puits et Forages

- RAPPEL CE QUE CHACUN EST TENU DE RESPECTER

- VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

I

R

E

- Page 20 : **ÉTAT CIVIL 2021** : Mariages/ Naissances/Décès



ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2022, puisse celle-ci être l'occasion pour chacun et chacune de concrétiser un vœu qui lui est cher.

L'Année 2021 ressemble fort à l'année précédente pour tout ce qui s'apparente au contexte sanitaire. Mais il est un fait indubitable, au cours de mes visites sur le territoire de Montilly, j'ai pu constater les conséquences d'un isolement contraint. Et c'est là que chacun comprend la nécessité de mettre en place et pérenniser tous les moyens possibles, pour que les gens se rencontrent à nouveau. En accord avec Yves GOASDOUE Président de Flers Agglo et avec le consentement du conseil municipal, nous avons à notre grand regret, dû annuler la cérémonie des vœux, le contexte sanitaire empêchant tout rassemblement de cet ordre

En 2021, il y a eu une accalmie, et même si chacun savait pertinemment qu'on n'était pas au bout de l'affaire, à nouveau les montillais ont profité de cette embellie (la Foire édition 2021 en est le parfait exemple). Le début de L'année 2022 connaît une période éprouvante, le pronostic est difficile. Nous sortirons bien de là, il faut absolument espérer un printemps plus faste, afin que le club des anciens retrouve ses habitudes, que les diverses activités de toutes les associations puissent aller jusqu'à leur terme et générer un plaisir pérenne.

Concrètement, Cette année 2022 qui se présente, verra, si les augures sont favorables, l'aboutissement et la concrétisation de la rénovation des sanitaires du bourg, de l'aménagement du bourg maintes fois repoussés. La rénovation énergétique de la Mairie complètera l'aménagement du bourg, cette articulation nous permettra de disposer de subventions qui ne pouvaient être octroyées avec la seule opération de l'aménagement du bourg. Ces deux dossiers bien distincts, mais menés conjointement apporteront un bénéfice et un confort certains.

Ainsi, cette opération qui a connu des rebondissements divers, devrait enfin aller jusqu'à son terme.

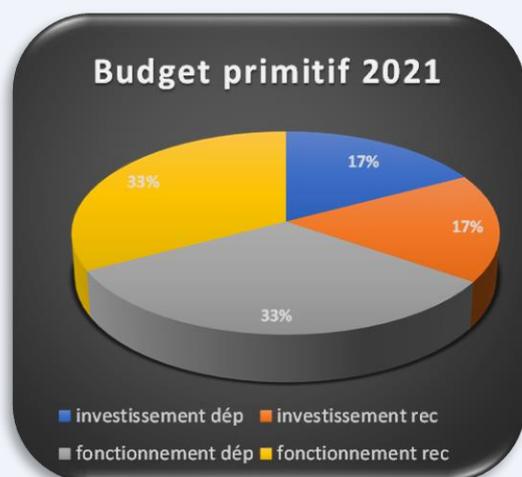
Soyons positifs et tournés positivement vers l'avenir, les conseillers municipaux, les adjoints, le personnel municipal et moi-même vous souhaitons une très belle et bonne année 2022

Alain DELAUNAY

Maire de Montilly sur Noireau

LE BUDGET

investissement dép	69 523,00 €
investissement rec	91 012,00 €
fonctionnement dép	314 488,00 €
fonctionnement rec	455 225,00 €



investissement dép	333 355,00 €
investissement rec	333 355,00 €
fonctionnement dép	631 566,00 €
fonctionnement rec	631 566,00 €

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

RÉALISATION TRAVAUX AU PONT GRAT

Suite au drame du pont de Gênes, en Italie, la plupart des pays européens, dont la France, a pris conscience qu'il fallait analyser l'état de tous les ouvrages d'arts de leur pays. C'est ainsi qu'après contrôle, une fissure a été détectée au niveau du Pont-Grat, dans la vallée de la Vère. Ce pont à cheval sur la rivière, est la limite territoriale entre les communes d'Athis-de-l'Orne et de Montilly-sur-Noireau. Il a donc été décidé de construire un nouveau pont réalisé par la société Marc. C'est cette dernière qui est venue mesurer la charge de résistance du nouveau tablier du pont-Grat, en présence de Michel Lelarge, chef de centre de l'équipement du conseil départemental de l'Orne (Orne métropole) du secteur Flers/Domfront, d'Alain Lange, maire d'Athis-Val-de-Rouvre, Marie-Françoise Frouel, vice-présidente du conseil départemental de l'Orne et de Didier Loisel, adjoint au maire de Montilly-sur-Noireau.

SANITAIRES ÉCOLE

Le support des lavabos dans les toilettes de l'école a été remplacé par l'employé communal.

NETTOYAGE DU PRÉAU DE L'ÉCOLE

Un nettoyage et une application de peinture blanche sur les des murs du préau de l'école communale de Montilly sur Noireau ont été réalisés par l'employé communal. Cela a permis de redonner un peu de lustre à un préau vieillissant. En parallèle, l'employé communal a nettoyé les murs des classes. Il est aussi prévu que les lattes en bois soient restaurées.

À initiative des élèves de Monsieur BARDOT qui en ont fait la demande à la Mairie, le blason de la République a été installé avec deux drapeaux (Français et Européen) qui incluent les valeurs de la France "**Liberté, Égalité, Fraternité**".

ÉCLAIRAGE PRÉAU

L'éclairage du préau de l'école a aussi été remplacé.

La commission a choisi l'entreprise CUVIGNY pour un montant de 951.86€ HT

COLUMBARIUM

Le columbarium actuel est complet, il était donc nécessaire d'acquérir un nouveau columbarium afin de pouvoir répondre à la demande. Le devis pour 6 cases s'élève à 3 950.00€ HT.

VOIRIE COMMUNALE :

Un enduit recouvert de gravillons a été effectué sur toutes voies communales. Les travaux se font par ordre de priorité.

TRAVAUX POUR EMBELLISSEMENT DU BOURG

La commission travaux, a travaillé avec Mr Gildas BALOCHE de la société Chlorophylle sur l'embellissement du bourg et les travaux qui y sont liés. Ceci afin de considérer trois aspects :

- Faciliter l'entretien, afin qu'il ne soit pas trop fastidieux.
- Éliminer durablement les surfaces inesthétiques.
- Donner un peu de couleur, via l'apport de massifs et de Fleurs dont l'entretien sera maîtrisé sans réelle difficulté (tout ceci dans une réelle maîtrise des coûts).

FLEURISSEMENT DU BOURG





VIE SCOLAIRE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dossier d'inscription Les dossiers d'inscription seront modifiés pour intégrer les points suivants :

a. Facturation cantine et garderie

Il existe une autre méthode de facturation de ces services de cantines et garderie. En effet, il est possible d'établir des titres individuels (factures) qui seront adressés directement aux familles. Les familles auront le choix de leur mode de paiement mais devront régler cette facture directement au trésor public. De plus, lorsque la facture sera impayée les services du trésor public pourront enclencher directement la procédure de recouvrement appropriée.

b. Paiement dématérialisé

Les familles peuvent payer en ligne leurs factures soit par prélèvement unique soit par carte bleue. Elles ont aussi la possibilité d'adhérer au prélèvement automatique. Pour cela les familles doivent signer une autorisation de prélèvement SEPA.

INAUGURATION DE LA FRESQUE SOUS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE DE MONTILLY SUR NOIREAU





Le lundi 5 Juillet 2021 à l'école de Montilly sur Noireau a eu lieu l'inauguration de la fresque. Cette œuvre a été réalisée sous le préau par les élèves avec les conseils et la direction de l'artiste Marion Alexandre. Ce vernissage a été suivi par la distribution des livres aux élèves de CM2 pour la fin de leur primaire à Montilly sur Noireau avant d'intégrer le cycle de la 6ème dans différents collèges du secondaire.

Nous remercions les mairies de Montilly, Caligny, les instituteurs et l'APE pour leur implication.

Cette inauguration s'est terminée par le « pot de l'amitié » offert par l'APE.

CANTINE-GARDERIE

Les tarifs cantine :

CANTINE		
Tranche	Quotient familial (€)	Tarifs/repas
T1	Entre 0 € et 799 €	0,80 €
T2	Entre 800 € et 1500 €	1,00 €
T3	Supérieur à 1500 €	3,30 €
Visiteurs, enseignants, enfants de forains		4.00€

- Le tarif de 3.30€ pour les familles n'ayant pas fourni leur attestation de quotient familiale

Les tarifs garderie :

- Garderie du matin : 0.50€
- Garderie du soir : 1€ comprenant le goûter
- Forfait 20€ : Les familles dont un ou plusieurs des enfants utilisent le service de transport scolaire pour se rendre à CALIGNY, et dont un ou plusieurs de leurs autres enfants qui restent à l'école de MONTILLY sur NOIREAU utilisent le service de garderie, un forfait annuel de 20 € sera perçu, pour l'année scolaire, quel que soit le nombre d'enfants de la famille qui fréquente la garderie." Ce forfait s'applique à partir de 8h15.
- Forfait 15€ : Pour les parents qui utilisent le service de garderie et/ou de cantine occasionnellement : si le montant annuel n'excède pas 15€, un forfait annuel de 15€ s'appliquera pour la totalité des services de cantines et/ou garderie utilisés. La trésorerie ne nous permet pas l'édition de factures inférieure à 15

LES MANIFESTATIONS 2021



LES COMMÉMORATIONS



JOURNÉE NATIONALE DU 8 MAI 2021 RELATIVE À LA COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

Le 8 mai 1945 est la date de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.



Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les cérémonies prévues sur le territoire national pour le 8 mai 2021 se sont déroulées selon les modalités suivantes :

Le Maire, les adjoints au maire, un représentant de l'Union Locale Des Anciens Combattants, une conseillère municipale.

Après la cérémonie aux monuments aux morts, les élus et le représentant de l'union locale des anciens combattants se sont rendus sur la stèle du lieutenant Ward Kuentzel pour y déposer une gerbe.

CÉRÉMONIE DE LA COMMÉMORATION DU 103^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale, reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne.

Le choix de la date du 11 novembre n'est pas un hasard : il s'agit d'un choix "français". Le canon s'est tût à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le front au Nord-Est de la France

Cette année, un hommage solennel a été également rendu au dernier Compagnon de la Libération, **Hubert Germain**, décédé le 12 octobre dernier.

LA CÉRÉMONIE À MONTILLY SUR NOIREAU : Chaque année le 11 novembre se déroule un grand événement sportif dans notre commune. La commémoration a donc été reportée au 14 Novembre



Rassemblement devant la Mairie



Union Locale des Anciens Combattants

- * Présidé par Monsieur FOUCAULT
- * Porte Drapeau Monsieur TOCQUET
- * Ancien Combattant Monsieur BESNARD



APPEL AUX MORTS

Monsieur FOUCAULT
Monsieur DELAUNAY

LE REPAS DES AÎNÉS

LE REPAS DES AÎNÉS A ÉTÉ ANNULÉ POUR 2021

Afin de respecter les consignes dues au COVID 19, nous avons été contraints de reporter le repas annuel de nos aînés, prévu à l'origine le 18 avril 2021, avec le souhait de le programmer à une date ultérieure

Malheureusement pour des raisons de santé notre traiteur a décliné la prestation prévue pour le 12 septembre. Nous sommes donc au regret de vous informer que l'édition 2021 a été annulée.

En compensation, un colis a été distribué aux personnes de 70 ans et plus

**Information ! Le prochain repas des aînés aura lieu le
27 Mars 2022**

LA FOIRE SAINT DENIS

AVANT L'OUVERTURE DE LA FOIRE



INAUGURATION DE L'ESPACE JEAN GOUJON

En présence de



Françoise Tahéri, préfète de l'Orne ; Nathalie Goulet, sénatrice de l'Orne (marraine de cette évènement) ; Jérôme Nury, conseiller départemental et député de l'Orne ; Yves Goasdoué, maire de Flers Aggloet de nombreux élus.

Tous ont pris la parole pour se rappeler de l'homme dévoué pour son territoire.
**Cet espace animation situé au cœur de la foire portera désormais son nom
Un moment plein d'émotions**

Lorsque Lionel, le fils de Jean Goujon a pris la parole : « Mon père nous a quittés il y a deux mois jour pour jour, c'est comme si c'était hier », a-t-il commencé avant d'ajouter : « souvent, il disait que la foire Saint-Denis était une sorte de marathon qui se terminait par un 100 mètres ».

Retrouvez l'intégralité de son hommage sur notre site internet



L'équipe du Comité Foire

Antoine GÉRARD Président du Comité Foire
Didier LOISEL Membre permanent et décisionnel
Françoise GRASSET Secrétaire
Vanessa LETESSIER Trésorière
Sandrine LEBALLAIS Membre permanent

L'équipe rattachée à la Mairie

Alain DELAUNAY, Maire
Vanessa LETESSIER, secrétaire de mairie, régisseuse
Sylviane GARCIA Conseillère Municipale
Cécile GUERIN agent administratif en charge de la Foire

Après deux ans d'absence, la Foire Saint Denis est de retour. Après 6 mois de travail intensif le comité organisateur est fier du travail accompli et est heureux d'avoir pu organiser cette manifestation malgré le contexte sanitaire.



Cette année, le comité Foire a tenu à mettre l'accent sur la communication afin de faire connaître notre événement à une échelle plus importante.

Cette édition a aussi été marquée par l'arrivée d'un nouveau partenaire : **La Biscuiterie de l'Abbaye**. Cette entreprise familiale et locale croît en l'importance de notre Foire et nous fait l'honneur de

rejoindre nos fidèles **partenaires NRJ, Crédit Mutuel, Jardi Leclerc, l'Orne Combattante et Flers Agglo.**

Vous avez été nombreux **les 9 et 10 octobre dernier à Montilly sur Noireau**, pour enfin vivre ou revivre tous ces moments qui font de notre Foire le plus grand événement de l'Orne.

Vous avez déambulé dans les allées afin de découvrir les dernières innovations dans tous les domaines : Agriculture, amélioration de l'habitat, ameublement et décoration, autos-motos-véhicules utilitaires, bricolage, aménagement extérieur, produits du terroir, vins et spiritueux...



Ça aura aussi été l'occasion de se dépayser grâce à notre invité d'honneur. Puisque cette année nous avons accueilli la région du sud-Ouest de la France.

Aussi, cette année il a été mis en place une tombola plus étoffée tout au long du weekend.

En effet, cette année le **ticket de parking** a permis de gagner **deux fois plus de cadeaux** : Comme à l'accoutumé, nous avons organisé le jeu des parkings, dont le tirage au sort a eu lieu le dimanche soir. Mais cette année il a permis aussi de participer à la tombola du weekend, qui s'est déroulé toutes les heures sur le stand animation. Aussi, comme les années précédentes le jeu des vignettes a été organisé par l'Orne Combattante pour gagner de super lots. Ces 3 jeux ont permis de gagner par exemple un chèque cadeau de 400 € offert par l'agence de voyage SANTANA de Flers, un séjour en gîte chez François JANOUËIX, une croisière avec repas sur le lac de Rabodange ou encore une demi-journée bien-être à Bagnoles de l'Orne et bien sûr plein d'autres cadeaux.

La Foire de Montilly, c'est l'occasion de se retrouver en famille autour d'un bon repas dans la célèbre allée des rôtisseurs mais aussi de faire plaisir aux enfants et de se défouler grâce aux attractions en tous genres.

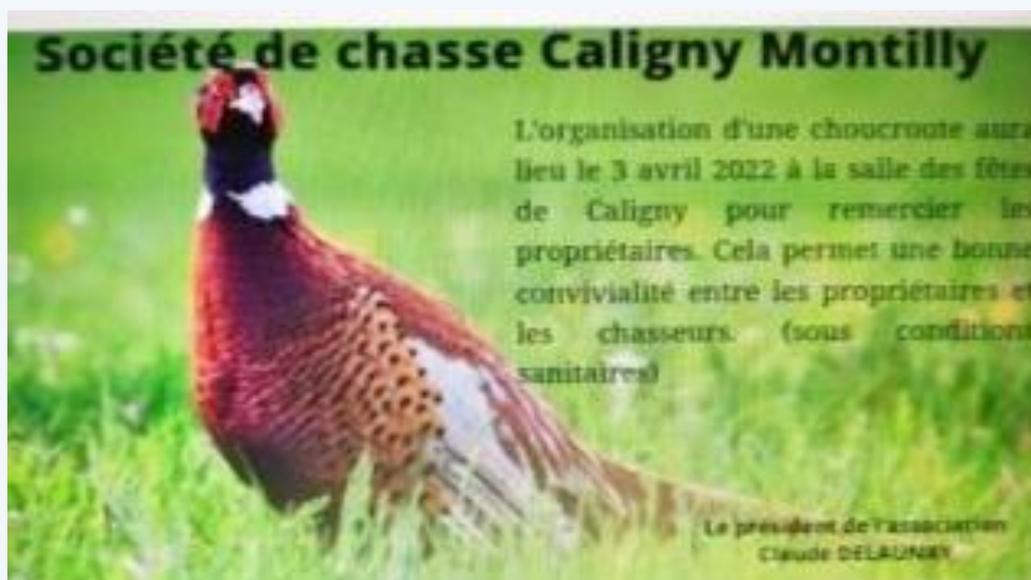


Cette année, les visiteurs sont venus nombreux. D'ailleurs toute l'équipe du Comité Foire est satisfaite du travail accompli et sera prête pour vous accueillir et vous faire vivre un excellent weekend les **8 et 9 octobre 2022 avec encore des nouveautés et des surprises.**

LES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ DE CHASSE CALIGNY – MONTILLY SUR NOIREAU

Président Claude DELAUNAY



CLUB INTER-ÂGES DE MONTILLY ACCUEIL

Président Jacques GRÉAUD

Ce Club est ouvert à tous, sans contraintes ni obligation hebdomadaire
Chaque jeudi à partir de 14 h nous proposons des jeux de sociétés et de la pétanque. En fin de journée nous nous retrouvons pour un gouter offert par l'association.

Notre calendrier

- **JANVIER** : Assemblée générale et galette des rois
- **MARS** : Repas et après midi Bowling de printemps
- **JUIN** : Barbecue
- **SEPTEMBRE** : Repas et après midi Bowling d'automne
- **NOVEMBRE** : Gouter « châtaignes »
- **DÉCEMBRE** : Repas gastronomique de fin d'année



Que vous soyez Montillais ou résidant d'une commune limitrophe, actif ou retraité et que vous souhaitez adhérer à notre club n'hésitez pas à venir nous retrouver.

Suite à la pandémie, le club est resté fermé de mars 2020 au 1 juillet 2021 (date de réouverture autorisée par la préfecture avec toutes les règles sanitaires en vigueur.)

LE GOUTER DES RETROUVAILLES. Avec l'accord de la préfecture, et en présence de notre Maire Alain DELAUNAY, les adhérents de l'association se sont réunis Mercredi 08 septembre 2021 dans notre local pour un goûter offert par le club dans le but de se retrouver et de renouer les liens après cette longue période de fermeture. Le président, Jacques GREAUD en a profité pour mettre à l'honneur notre doyenne du club Mme Marie Louise VILLEROY qui fête ses 92 ans cette année.

LE BOWLING Le Jeudi 21 octobre 2021 au Bowling de FLERS : Sortie très appréciée. Au programme de cette activité : Un repas suivi de parties de bowling ou jeux de cartes. Ce fut une Journée chaleureuse avec cette forte envie de se retrouver entre amis. La direction du bowling avait mis tout en œuvre pour que tout cela se passe bien suivant les directives préfectorales. Le Président de l'association avait prévu des récompenses pour les meilleurs résultats dans chaque discipline.



LE REPAS DE FIN D'ANNÉE.

Avec l'autorisation de la préfecture, le repas de fin d'année s'est déroulé le Samedi 04 décembre 2021 dans un restaurant à CALIGNY. Mme MARTIN patronne du restaurant ayant su s'adapter aux consignes en vigueur. 40 personnes étaient présentes pour pouvoir se retrouver entre amis, autour d'un repas gastronomique. Une bonne ambiance pour ce rendez-vous chaleureux et convivial. Malgré cette période difficile le club reste très en forme.



MONTILLY LOISIRS ÉVASIONS

Président Hervet QUETTIER



1er Montilly Sports Nature Festival !

Changement de nom, relance d'une dynamique après deux années de pause et le résultat ne s'est pas laissé attendre : 2100 participants les 11 et 12 novembre (eh oui 2 jours !!) venus de 11 départements et nations pour la fête du Sport loisirs, santé et compétition en soutien aux associations Solidarité Bocage (50 000 euros remis en 15 années), Rêves de bouchons avec 850kg de bouchons collectés et une communication dense faite sur les dons d'organes et tissus (les Dotis) du centre hospitalier de Flers.

1er rendez-vous Sportif de l'Orne et 2nd Cross de Normandie. 120 bénévoles mobilisés, la plupart Montillaises et Montillais qui ont naturellement mis en avant une belle qualité d'accueil et un savoir-faire qui lance ce 1er MSNF autour d'un programme diversifié de randos vtt, pédestres, marche nordique, cani rando, cross international, trail, course nature, cani cross et une nouveauté : le cross des uniformes comptant pour la coupe de Normandie des cross uniformes.

Montilly Loisirs Evasion organisera les 25 et 26 juin 2022 le championnat de France d'Athlétisme sur le stade du Hazé de Flers (avec randos pédestres/ course nature marche nordique le 25 juin) après l'organisation le 4 décembre 2021 du Cross FSGT sur le Mont de Cerisy, relancera le Challenge Trail Tour Basse Normandie et fait appel à vous en tant que bénévole, partenaire pour le MSNF 2022 les 10 (à confirmer !) et 11 Novembre 2022.

Merci à Vous toutes et Tous qui êtes venus renforcer les équipes et nous soutenir, à la municipalité, partenaires, aux écoles du RPI Caligny/Montilly, aux propriétaires de champs.

Si vous désirez courir avec nous ! Montilly Loisirs Evasion c'est aussi un club de 18 licenciés autour de Fabien DESPOIS, notre leader pour découvrir le cross convivial ou courir en trail, course sur route sous nos couleurs....



INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS SUR LES ROUTES ENNEIGÉES ET VERGLACÉES À MONTILLY SUR NOIREAU

Par mauvais temps il peut être nécessaire de traiter les routes, la priorité est donnée aux axes principaux. Ensuite ce sont les axes secondaires, avec là aussi des priorités.

En ce qui concerne notre commune :

La D 806 est prioritaire (Le jardin, route de Caligny) en raison de sa configuration.

La D 807 (direction La Jouvinière vers la D 962) est traitée en dernier. Nous demandons à tous les usagers de ne pas emprunter cet axe en cas de neige ou verglas. Étant une route départementale, nous ne sommes pas habilités pour l'interdire à la circulation. Par contre, nous avons un accord verbal avec M Michel LELARGE, responsable des infrastructures, qui pourra la faire fermer, sur notre demande.

Concernant le bourg : Notre employé traite en priorité les carrefours, l'accès à l'école ainsi que la cour, et le centre du bourg. Nous ne sommes pas équipés pour déneiger les routes. Cependant sur décision du maire ou des adjoints un secteur peut faire l'objet d'un dégagement ponctuel.

En cas d'immobilisation d'un véhicule sur nos routes communales, nous ne sommes pas habilités à faire du remorquage, excepté s'il présente un danger pour la circulation et ce uniquement sur décision du maire ou des adjoints.

LES LOCATIONS *Salle, espaces extérieurs et tables*

LOCATIONS	TARIFS	CAUTION	CONDITIONS
Salle	220€ + 15€ de charges (du 15 octobre au 15 avril)	300€	Être domicilié à Montilly Gratuit pour les associations de Montilly sur Noireau
Préau	35€	200€	Comprenant : eau, électricité et accès aux toilettes, pas d'accès aux véhicules dans la cour
Terrain de boules (Pour privatisation)	15€	50€	Pas d'accès aux véhicules, pas d'eau, ni d'électricité ni de toilettes – les véhicules peuvent stationner dans le champ triangulaire
Tables	5€ l'unité quel que soit la dimension	50€	Pas de location en août. Respecter les heures de prise et de retour des tables. Si non une pénalité sera appliquée. Le montant total de la location des tables sera x2 pour 30 min de retard et x3 pour plus de 30 min de retard.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PROPOSÉE PAR LA COMMUNE DE MONTILLY SUR NOIREAU

— MA MUTUELLE DE VILLAGE —

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE QUALITÉ
PROPOSÉE PAR VOTRE COMMUNE

Aujourd'hui, il est difficile de se soigner si vous ne disposez pas d'une complémentaire santé. Votre santé est un bien précieux qu'il ne faut pas négliger. La ville de **Montilly-sur-Noireau (61)** vous propose d'adhérer à Ma Mutuelle de Village, complémentaire santé proposée et négociée avec l'ASPBTP.



UNE MUTUELLE
SANTÉ ADAPTÉE
À VOS BESOINS



UN SERVICE
ACCESSIBLE
À TOUS



4 FORMULES
DE GARANTIE POUR
TOUS LES BUDGETS

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ VOTRE CONSEILLÈRE

- Charlyne FLAMBARD par téléphone au 06 31 74 96 19 / 02 31 50 35 50 ou par mail : cflambard@complevie.fr
- Mairie
8 Place de l'église - 61100 Montilly-sur-Noireau - 02 33 96 40 19
- N'hésitez pas aussi à vous rendre dans notre agence de Flers
37 Rue de Domfront - 61100 Flers - 02 50 08 90 72
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 / 13h45 à 17h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00 / 13h45 à 16h00

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100%



COMPOSTER CHEZ SOI C'EST SIMPLE ET UTILE.



Le composteur 300L : 25 €
Le composteur 600L : 35 €

Dans la limite
des stocks
disponibles

Offres exclusivement réservées aux habitants des communes adhérentes au Sirtom de la région Flers-Condé et à venir retirer à ses locaux.

N°Vert 0 800 00 49 34



PRISE EN CHARGE DES DESTRUCTIONS DE NIDS DES FRELONS ASIATIQUES

La commune de MONTILLY SUR NOIREAU a signé une convention avec le département pour la destruction des nids.

Le département prend 33 % à sa charge ainsi que la commune dans la limite de 50 € pour chaque participant, le reste est à la charge du déclarant.

Il faut systématiquement déclarer la présence d'un nid à l'adresse suivante www.frelonasiatique61.fr ou au 02 33 80 38 22

Ceci afin de le recenser, de bénéficier des aides financières et de connaître le nom des entreprises partenaires.

Comment lutter contre le frelon asiatique ?



Des aides
aux particuliers
dans l'Orne

De début Mai
à fin Novembre

Vous suspectez sa présence ?

Contactez la plateforme départementale
www.frelonasiatique61.fr

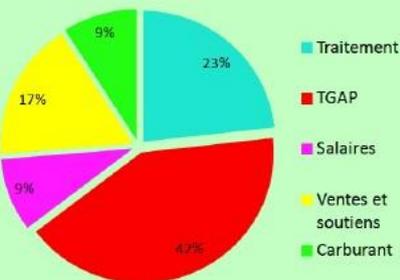
02 33 80 38 22



Pourquoi ma taxe va-t-elle augmenter ?

Répartition des causes de la hausse des contributions

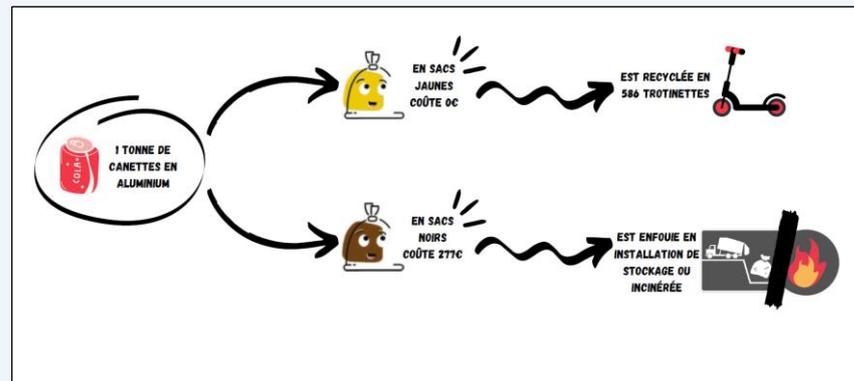
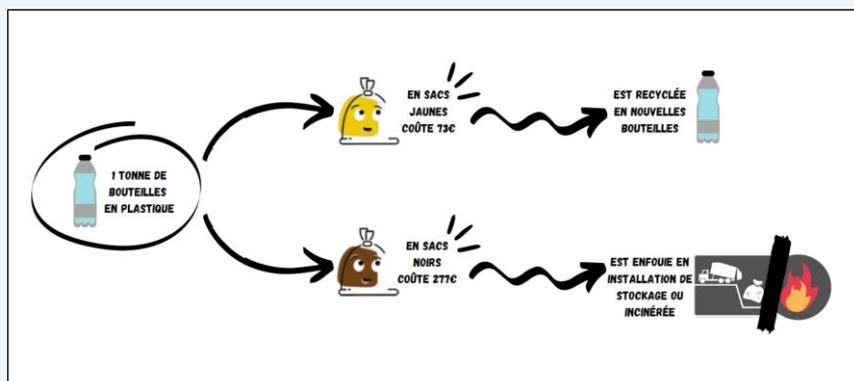
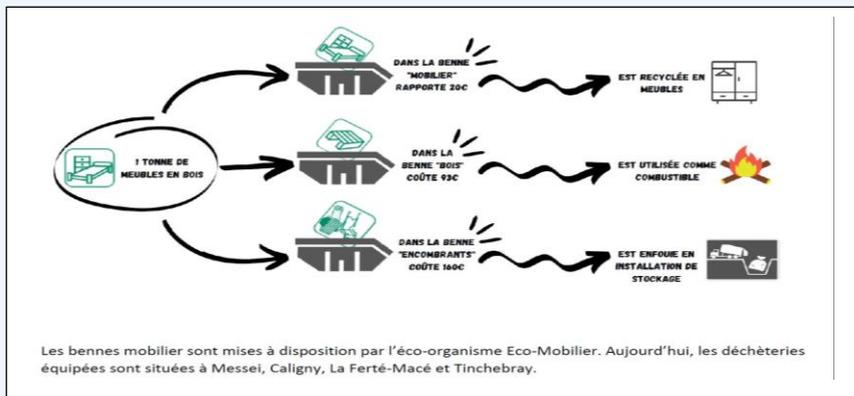
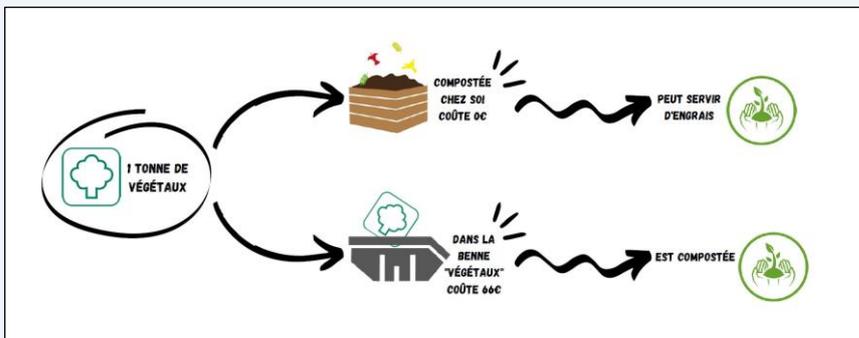
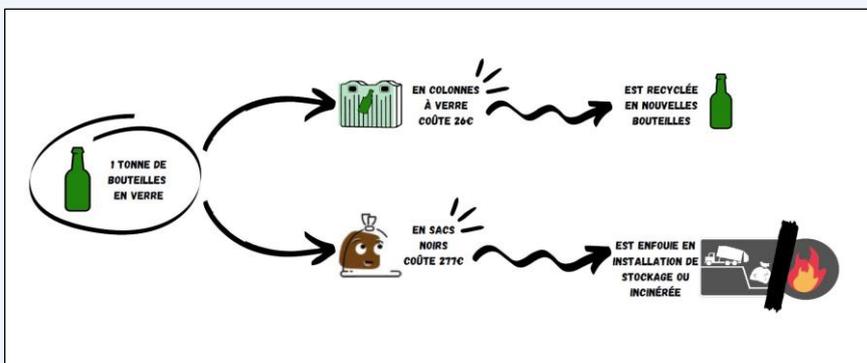
En 2021, le budget du SIRTOM est impacté à la fois par des augmentations de charges (coût de traitement des sacs noirs, TGAP, prime de précarité pour les salariés en CDD) et par des baisses de recettes (prix de vente des matériaux issus de la collecte sélective, soutiens de Citeo à la valorisation des emballages recyclables). La répartition du « reste à financer » au BP 2021 est la suivante :



Pour compenser le déficit d'1 million d'euros entre 2020 et 2021, représenté par ce diagramme, le SIRTOM n'a eu d'autre choix que d'augmenter de 15% les contributions de ses adhérents.

La TGAP, qu'est-ce que c'est ?

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est prélevée par l'État pour inciter les entreprises à diminuer l'empreinte environnementale de leurs activités polluantes. Le SIRTOM paie cette taxe pour chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés (sacs noirs et encombrants de déchèteries). Elle a été multipliée par 10 en 2021 et la loi prévoit son augmentation jusqu'en 2025.



COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement rencontre régulièrement des situations complexes liées notamment à la présence de puits ou forages non déclarés par ses utilisateurs, mais qui peuvent poser problème souvent lors de la création d'un système d'Assainissement Non Collectif à proximité, ou encore en cas de pollution de la nappe phréatique. Dans les cas que nous rencontrons, la quasi-totalité des personnes avouent leur méconnaissance de l'obligation de déclaration et déplore le manque d'information quant à cette démarche.

Aussi, bien que La Direction de l'Eau et de l'Assainissement communique sur ce point par le biais du site institutionnel de Flers Agglo, je vous adresse, en pièce jointe, un article concernant la déclaration obligatoire des puits et forages.

Mme Christelle BELLENGER / Responsable du Service Clientèle Eau & Assainissement

Depuis 2009, tout particulier utilisant un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Pourquoi déclarer ? : Cette mesure de protection du milieu naturel répond à une **préoccupation environnementale** et à un **enjeu de santé publique** :

- Mal réalisés, ils peuvent être des **points d'entrée de pollution de la nappe phréatique** et doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de leur conception et de leur exploitation.
- L'usage de l'eau d'un ouvrage privé peut contaminer le réseau public si les deux réseaux venaient à être connectés.
- La déclaration d'un ouvrage permet d'instaurer un périmètre de protection autour de la ressource notamment en cas de réalisation d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

En outre, le recensement des puits et forages privés doit permettre, en cas de pollution de la nappe présentant un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et de leur communiquer les consignes à respecter (précautions voire interdiction de consommation).

Quoi déclarer ? : **Tous les ouvrages destinés à un usage domestique** (inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an) :

- Les ouvrages existants au 31 décembre 2008.
- Tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er} janvier 2009, au plus tard un mois avant le début des travaux.

Comment déclarer ? : En remplissant le formulaire **de déclaration cerfa 13837*02** disponible sur internet :

- sur le site général : vosdroits.service-public.fr
- ou sur le site internet dédié : www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

Une fois renseignée, la déclaration doit **être transmise à votre mairie qui la conservera**. Les informations déclarées seront introduites dans une base de données nationale sécurisée à caractère confidentiel.



Si votre ouvrage est à l'origine d'une pollution de la nappe phréatique, l'absence de déclaration constitue un élément intentionnel dans le cadre d'une procédure pénale à votre rencontre (article [R610-5 du code pénal](#))



Toute personne exploitant une source privée à usage alimentaire est responsable des conséquences liées à l'éventuelle mauvaise qualité de cette eau. Ainsi, un propriétaire ne peut louer une habitation uniquement raccordée à un puits, que s'il apporte régulièrement la preuve de la potabilité de son eau.

RAPPEL : CE QUE CHACUN EST TENU DE RESPECTER

NUISANCES SONORES

✂ Extrait de l'[Arrêté préfectoral du 7 août 2007](#) ✂

Article 6: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CHARDONS

Un arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction des chardons :

« Celle-ci doit être opérée au plus tard avant la floraison par voie mécanique ou par voie chimique avec des produits et selon les doses homologuées pour cet usage ».

Cette obligation incombe à tous les propriétaires.

PLANTATIONS EN BORDURE DE ROUTE

En l'absence d'autorisation expresse, il est interdit de planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2m de la limite du domaine public.

Des dispositions particulières peuvent être imposées pour garantir la visibilité dans les carrefours et les virages.

Les plantations ne doivent pas faire saillie sur le domaine public, il appartient au riverain de procéder à leur élagage

VÉHICULES EN STATIONNEMENT ABUSIF,

Un véhicule est gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé ou lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sans être déplacé. L'abandon ou le stationnement gênant et durable dégrade le cadre de vie, perturbe le trafic et peut occasionner des incendies ou des accidents.

Que dit la loi ? Le fait « de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, une épave de véhicule »

NETTOYAGE DES ROUTES

Si lors de l'exploitation d'un chantier ou d'une parcelle agricole, vous laissez des dépôts de boue sur la route vous devez :

- Poser une signalisation informant les usagers du danger
- Nettoyer la chaussée dès que possible.

A défaut, en cas d'accident votre responsabilité sera recherchée.

LES HAIES

Vous avez le projet de supprimer une haie. Toutefois, cet élément naturel est susceptible d'être protégé au titre de différentes réglementations, et son arrachage peut être interdit ou soumis à conditions.

Vous êtes donc invité à compléter le formulaire disponible en mairie, à joindre les photos et plan, puis à envoyer ces éléments à la Délégation Territoriale Ouest -Didier MARTIN -1 Les Landes Havas- 61100 La Lande Patry ddt-dto@orne.gouv.fr

La Direction Départementale des Territoires va étudier votre demande. Après analyse, un courrier vous sera adressé afin de lister l'ensemble des réglementations (urbanisme, BCAA 7, protection de l'environnement...) auxquelles votre projet est soumis, ainsi que les démarches à réaliser si besoin auprès des services concernés.

Retrouvez ces informations sur le site : <http://www.orne.gouv.fr>, rubrique agriculture.

Une copie de la réponse sera adressée à la mairie du site d'arrachage pour information.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES **OBLIGATOIRE**

La révision de celle-ci se termine chaque année au 31 décembre.

Les personnes nouvellement arrivées dans la commune doivent venir se faire inscrire en mairie avant cette date limite.

Vous devez soit :

- Vous présentez à la mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone).

Vous inscrire en ligne sur : <https://www.service-public.fr>

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le 1er mars 2017 les cartes d'identité sont établies uniquement dans les mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil, **telles que Flers, Vire, Domfront, Condé sur Noireau.** (sur rendez-vous).

Attention aux délais !

Vous pouvez faire votre pré demande sur internet :

1. Créer votre compte sur le site internet de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) (<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>)

Saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie

CHANGEMENT DE DOMICILE



Il est fortement conseillé aux nouveaux habitants de la commune de venir se faire connaître en mairie. De même, il serait souhaitable que les personnes qui quittent la commune le signale en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE (OU "RECENSEMENT CITOYEN") BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT : **C'EST OBLIGATOIRE**



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative*. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

LE NOM SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES



Nous possédons tous une boîte aux lettres que l'on soit propriétaire d'un logement ou pas.

VOTRE LOGEMENT A ÉTÉ CONSTRUIT APRÈS 1979 ? Votre plaque doit être réglementaire et la loi recommande expressément de faire apparaître votre nom inscrit de manière claire et lisible.

Cela permet à votre facteur de vous distribuer vos courriers et colis, et éviterait aux livreurs, ambulanciers, secours, et autres personnes de chercher.

SI CELUI-CI A ÉTÉ CONSTRUIT AVANT CETTE DATE, nous vous conseillons tout de même d'inscrire votre nom dessus pour les mêmes motifs désignés ci-dessus

Rien ne vous oblige à inscrire votre Nom suivi du Prénom, le prénom est facultatif.

ÉTAT CIVIL 2021

Mariages

17/04/2021	Guy André	GUÉDÉ	Murielle	SIMON
22/05/2021	Gabriel Thierry	DUBOIS	Amélie Emilie	MARIE
16/10/2021	Bruno Roland	BIENASSIS	Patricia Chantal	BLAIS
23/10/2021	Frédéric	LÉTARD	Stéphanie	DUBOIS
13/11/2021	Gilles Fernand	DÉMARAIS	Anne-Sophie	LECAUCHOIS

Naissances

28/05/2021	Anselme	VAN LAEYS
08/06/2021	Zakariya	LESUR
18/07/2021	Alix,	BOISSEE
16/09/2021	Maëlynn	MARIE
03/10/2021	Nino	BOQUET
20/10/2021	Léanne	LEVESQUE

Décès

16/03/2021	Bruno	RÉANT
30/03/2021	Thérèse,	GARNIER
08/05/2021	Régine	LEBENOIT
02/06/2021	Bernard	SOHIER
18/07/2021	Michel	OLIVIER
19/10/2021	Solange	LIBAN
28/10/2021	Paulette	LEBOUVIER
01/12/2021	Roger	BESNARD

La GAZETTE est un condensé des événements ou informations passées. Si vous êtes résidents à Montilly sur Noireau et que vous souhaitez recevoir les communiqués divers ou alertes en temps réel par mail (en copie cachée), vous pouvez envoyer vos coordonnées à « sylviane.garcia60@gmail.com »

Conception et réalisation : S.Garcia, F.Grasset, S.Leballais, C.Tocquet